



Le 26 juillet 1946, lors du congrès du Syndicat national des instituteurs, à Grenoble, Marcel Rivière* présente un projet de mutuelle nationale destiné à regrouper toutes les sociétés de secours mutuels enseignantes. L'assemblée générale constitutive y procède le 8 décembre 1946, à l'unanimité.

Dès lors la MGEN se construit sur le terrain, autour d'un but commun que Marcel Rivière décrit ainsi, à l'occasion du 10^e anniversaire : « *Le perfectionnement constant de nos garanties et de nos prestations.* » Ce but a été le ciment entre des syndicalistes désintéressés, des militants et correspondants mutualistes dans les écoles de la République. Ils ont été rejoints par des salariés œuvrant à la gestion des régimes obligatoire et complémentaire d'assurance maladie, et des soignants de nos établissements sanitaires et médico-sociaux.

Nos adhérents appartiennent à l'Éducation. Les ouvertures à d'autres milieux, récemment encore ceux de l'Environnement et des Territoires, nous confortent.

Selon l'expression de Denis Forestier*, lors du 20^e anniversaire, la cotisation est une « *véritable socialisation volontaire* », gage d'indépendance. Nous veillons à la meilleure utilisation des cotisations de nos adhérents.

Si, aujourd'hui, nous sommes en mesure de servir près de 4 millions de personnes protégées - elles étaient 200 000 en 1947 et 2 300 000 en 1987 - et de redistribuer 93 % des cotisations sous forme de prestations, c'est à cet engagement mutualiste que nous le devons.

70 ans, déjà !

Thierry Beaudet

Président du groupe MGEN

Brique par brique, les mutualistes MGEN ont construit une preuve de l'utilité sociale de notre modèle, dans un domaine aussi complexe que celui de la santé et du bien-être : société de personnes, de droit privé, à but non lucratif, aux équilibres économiques durables et aux fonds propres indivisibles, sous gouvernance de nature élective et démocratique.

Outre la gestion de l'assurance santé et le remboursement des soins, ils ont su développer de la prévoyance, de la solidarité, de l'entraide, de la prévention, de l'action sociale. Psychiatrie, réadaptation, gériatrie, handicap ont permis à la mutuelle de devenir acteur de santé.

Au 30^e anniversaire, Denis Forestier rappelle cette alliance de « *l'ardeur créatrice des syndicalistes à l'expérience gestionnaire de mutualistes chevronnés.* » Des affinités originelles et des savoir-faire pluriels !

C'est au 40^e anniversaire que Pierre Chevalier* rappelle : « *Mutuelle de l'Éducation nationale, elle se fait un devoir de rester dans la plus pure tradition de laïcité qui se confond, il est vrai, avec l'esprit mutualiste authentique puisque, pour tous deux, prévalent la dignité de la personne, le respect des diversités et la liberté de penser et d'agir.* »

Pour sa part, Alain Chauvet* souligne, au 50^e anniversaire : « *La mutuelle ne se cantonne pas dans la gestion d'œuvres sociales et la distribution de prestations. Car elle se veut d'abord mouvement de pensée. La pensée donne à l'action son sens et sa dimension humaine. À ce titre, la MGEN participe aux grands débats de société.* »

Et, à l'occasion du 60^e anniversaire, Jean-Michel Laxalt* pouvait écrire : « *C'est aujourd'hui encore un défi majeur que d'organiser la cohésion solidaire quand le lien social se distend, que le réflexe individuel est flatté, et préserver l'égale garantie face à la maladie quand pour les bons soins la discrimination par l'argent s'accroît.* »

L'œuvre de nos prédécesseurs nous permet de mesurer ce qui a été accompli et d'en être fiers. **Les révolutions contemporaines, la demande croissante de santé et de bien-être font naître de nouveaux besoins, qui nous donnent l'enthousiasme de construire la MGEN de demain.**

*Ancien président de la MGEN.